

Un BSV lin interrégional !

Animateurs référents :

Cynthia TORRECILLAS
ARVALIS
02.32.07.07.51
c.torrecillas@arvalis.fr

Hervé GEORGES

Chambre d'agriculture
03.22.20.67.32
h.georges@somme.chambagri.fr

Animatrice suppléante :

Marine CNUDE
ARVALIS
02.32.07.07.40
m.cnude@arvalis.fr

Directeur de la publication

Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

BSV consultable sur les sites
de la DRAAF, des Chambres
d'agriculture et des partenaires
du programme

Abonnez-vous sur
normandie.chambres-agriculture.fr

Action du plan Écophyto pilotée
par les Ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de
la santé et de la recherche avec
l'appui technique et financier de
l'Office Français de la Biodiversité



- Belle croissance du lin à la faveur d'une météo favorable
- Début de surveillance oïdium
- Stade de sensibilité aux altises souvent dépassé

AGRO-METEO et SITUATION SUR LE TERRAIN



Lin à 15 cm

Dans beaucoup de situations, l'eau n'est pas le facteur limitant à la croissance des lins, ce serait plus les températures. Les lins ont malgré tout pu profiter de températures favorables fin de semaine dernière pour accélérer leur croissance. Ci où là, des épisodes orageux sont survenus.

LE RESEAU D'OBSERVATIONS

Cette semaine, le réseau est constitué de 37 parcelles :



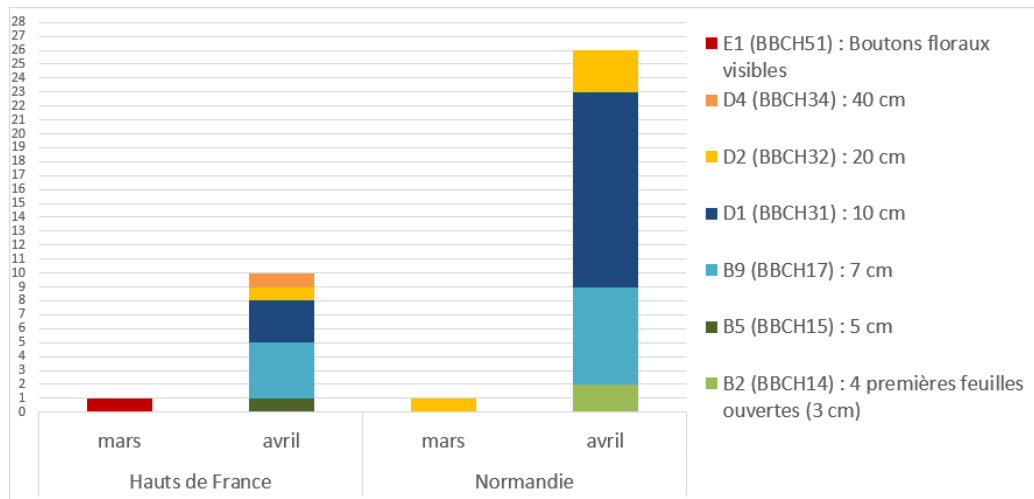
Réseau d'observation cette semaine

Lin fibre de printemps	Calvados	3	26
	Eure	11	
	Seine Maritir	12	
	Aisne	1	11
	Oise	3	
	Nord pas de Somme	6	

LIN FIBRE DE PRINTEMPS

STADES

Le stade moyen est au stade 7-10 cm. Les parcelles les plus avancées sont au stade 40 cm voire boutons floraux (cas particuliers malgré tout cette année en matière de date de semis). Les derniers semis – parfois issus de ressemis ou retardés pour des raisons climatiques (NPDC notamment) – sont au stade 3-5 cm en général.



BIOAGRESSEURS

ALTISES

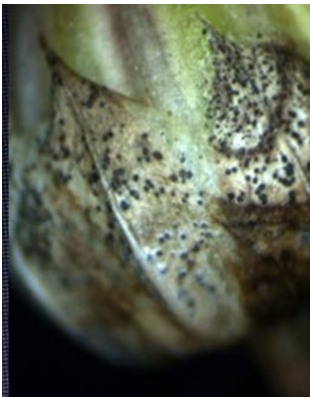
La majorité des parcelles du réseau a dépassé le stade de sensibilité aux altises (5 cm).

Seules 3 parcelles du réseau au stade B2 et B5 sont encore à un stade sensible mais devraient rapidement en sortir.



A noter toutefois que différents observateurs font état d'altises toujours présentes dans les linières, attaques compensées par la vigueur actuelle des linières.

SEPTORIOSE



Non observée pour le moment dans le réseau, les conditions climatiques actuelles (pluies régulières) sont favorables à l'expression de cette maladie.



A surveiller malgré tout

La septoriose sur lin se manifestera essentiellement par l'apparition de taches noires sur les feuilles

Seuil de nuisibilité : Sur septoriose et Courbure de la tige, il n'existe pas de « réel seuil »

SURVEILLANCE OIDIUM

L'oidium a été observé sur 4 parcelles sur 37 du réseau cette semaine, parcelles ayant dépassé les stades 10-20 cm.

Il est particulièrement présent dans la parcelle de la Somme au stade Boutons floraux avec 90 % de plantes touchées. Il est aussi présent (juste détecté sous forme d'étoiles) dans trois autres parcelles situées dans l'EURE.



⇒ La surveillance s'impose donc dorénavant dans beaucoup de parcelles. Attention les conditions pluvieuses perturbent les observations des étoiles. Le temps orageux peut être propice à son développement même si cette maladie est réputée comme maladie de faiblesse – ce qui n'est généré

Seuil de nuisibilité : dès apparition des premières étoiles



A noter que des produits de Bio contrôle disposent d'une dérogation sur l'oidium du lin

SURVEILLANCE THRIPS

Non observé pour le moment dans le réseau cette semaine, les conditions orageuses actuelles et annoncées pour le week end prochain pourraient être favorables à son apparition → à surveiller donc...

Seuil de nuisibilité : 5 thrips par balayage avec une main humide.

Pour info

B Une autorisation de mise sur le marché a été accordée pour la période du **03 avril au 01 août 2024** pour la spécialité de la société UPL, MICROTHIOL SPECIAL LIQUIDE (et ses démarques commerciales, THIOPRON RAINFREEE.) – 825g/l de soufre micronisé - pour lutter contre les maladies du lin (fibre et oléagineux) : <https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-autorisations-de-mise-sur-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours>

Consulter les notes nationales Biodiversité :

(ou Rendez-vous sur la page EcophytoPIC : <https://ecophytopic.fr/pic/prevenir/notes-nationales-biodiversite>)



B **Méthodes alternatives : des produits de biocontrôle existent**

[Note DGAL du 22/06/2023 qui établit la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.](#)